



EMPRUNT BANQUE POSTALE – Complément

Lors du Bureau Syndical du 13 décembre 2019, il a été décidé de contracter avec la Banque postale un emprunt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans.

M. Le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 EUR.

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-09 y attachées proposées par La Banque Postale et après en avoir délibéré, par vote à main levée,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 000 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/03/2020, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,06 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le 10/01/2020

ID : 022-200043677-20191220-D472-DE

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 20 DÉCEMBRE 2019

Le Président
Thierry BURLOT



COMITE SYNDICAL N°3/2019

LE 20 DÉCEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 10/01/2020
Reçu en préfecture le 10/01/2020
Affiché le 10/01/2020
ID : 022-200043677-20191220-D472-DE

Convocation du 11 DÉCEMBRE 2019

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-neuf le vingt décembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Thierry BURLLOT**

	PRESENTS	VOTANTS
Membres titulaires	24	24
Membres suppléants	2	2
Procuration		0
	26	26

SECRETARE DE SEANCE : Mr Pascal PRIDO

MEMBRES TITULAIRES

	NOM	PRÉNOM	Présent	SUPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent (e)	
	THOMAS	Gilles		
	COUPÉ	Christian	Présent (e)	
	LE CAM	Pierrick	Présent (e)	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	Présent (e)	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent (e)	
LAMBALLE TERRE ET MER	MÉGRET	Jean	Présent (e)	
	BARBO	Jean-Luc	Présent (e)	
	ANDRIEUX	Thierry	Présent (e)	
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane		
	DUBOS	Jean Luc	Présent (e)	
	LEMOINE	Yves	Présent (e)	
	NABUCET	Daniel		
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie	Présent (e)	
	BURLOT	Thierry	Présent (e)	
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent (e)	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent (e)	
	QUELEN	Marcel		
	LESAGE	Hugues	Présent (e)	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	BLANCHARD	Claude	Présent (e)	
	BOULDÉ	Marie-France	Présent (e)	
	BERTRAND	Jean-Luc		
	HINAULT	Michel		Michel AVRIL
	RAOULT	Maryse	Présent (e)	
	BEUZIT	Bruno	Présent (e)	
	RAULT	André		
	LOYER	Jean-Yves	Présent (e)	
	ARTUR	Joseph		
	PRIDO	Pascal	Présent (e)	
	LE MAITRE	Christian	Présent (e)	
	SERANDOUR	Marcel		
	DARCHE	Patrice		
	LE FUR	Françoise	Présent (e)	
GUIGNARD	Thibault		Michel JOUAN	
DINAN AGGLOMERATION	RAMARD	Dominique		
	LAYEC	Claude	Présent (e)	